

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26343965

Déposé
07-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0793113273

Nom(en entier) : **CANCER STATE THERAPEUTICS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue Auguste Piccard 48
6041 Charleroi**Objet de l'acte :**CAPITAL, ACTIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)

Aux termes d'un procès-verbal dressé le six juillet deux mille vingt-six par la notaire Marie-Julie DELFORGE, à Lasne, à enregistrer, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « **CANCER STATE THERAPEUTICS** », ayant son siège à (6041) Charleroi, rue Auguste Piccard 48, inscrite au RPM sous le numéro 0793.113.273, a adopté les résolutions suivantes :

1. Première résolution : Augmentation de capitaux propres**a) Augmentation des capitaux propres**

L'assemblée générale décide d'augmenter les capitaux propres à concurrence de quatre millions de euros (4.000.000 EUR) par apport en espèces, avec la création de 210.657 nouvelles actions sans mention de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux résultats de la société à partir de leur création. Ces actions nouvelles seront immédiatement souscrites en espèces, au prix de 18,9882 euros chacune et entièrement libérées à la souscription.

Les capitaux apportés seront consignés sur le compte de capitaux propres disponibles de la société.

Les capitaux apportés en espèces ont été versés sur un compte ouvert au nom de la société ouvert auprès de la banque BNP PARIBAS FORTIS numéro BE(...).

À l'appui de cette déclaration, l'administrateur remet au notaire soussigné l'attestation bancaire délivrée en date du 01 juillet 2026.

Cette attestation demeurera au dossier du notaire soussigné.

b) Dispense de rédaction du rapport de l'organe d'administration établi conformément à l'article 5 : 121 du Code des Sociétés et des Associations.

Faisant usage de la possibilité offerte par l'article 5 : 121, § 2 du Code des sociétés et des associations (ci-après dénommé « CSA »), l'assemblée générale déclare renoncer à la rédaction du rapport prévu par l'article 5 : 121, § 1^{er} du CSA.

c) Renonciation au droit de préférence prévu par l'article 5 : 128 du CSA pour les apports en espèces

Chaque actionnaire déclare renoncer de manière expresse et irrévocable à son droit de préférence tel que prévu par l'article 5 : 128 du CSA.

d) Souscription et libération

À l'instant, interviennent :

- 1/ Monsieur **MARIAN Jean-Claude**, prénommé ;
- 2/ Monsieur **BLANPAIN Marc**, prénommé ;
- 3/ Monsieur **HEDO Gregory**, prénommé ;
- 4/ la société anonyme « **MULTIFIN** », précitée ;
- 5/ Monsieur **FORREST George**, prénommé ;
- 6/ la société anonyme « **MARINVEST** », précitée ;
- 7/ Monsieur **WAUCQUEZ Gaëtan**, prénommé ;
- 8/ Monsieur **WAUCQUEZ Charles-Henry**, prénommé ;
- 9/ Monsieur **WAUCQUEZ Clément**, prénommé ;

- 10/ Madame **SALIK Brigitte**, prénommée ;
 11/ Monsieur **FAHIM Ahmed**, prénommé ;
 12/ Monsieur **ZAJFEN Alain**, prénommé ;
 13/ Monsieur **LIPPENS Maurice**, prénommé ;
 14/ Monsieur **AL-MIDANI Omar**, prénommé, représentant le trust « THE OMAR AL-MIDANI LIVING TRUST », précité, en sa qualité de trustee dudit trust, dans le cadre de sa « fiduciary capacity ».
 15/ Monsieur **FRANCO Alexandre**, prénommé ;
 16/ Madame **PETER Françoise**, prénommée ;
 17/ Monsieur **CORNET de WAYS-RUART Paul**, prénommé ;
 18/ Madame **de PRET ROOSE de CALESBERG Denise**, prénommée ;
 19/ la société anonyme « **E-MERGE** », précitée ;
 20/ la société civile « **OSCAR** », précitée ;
 21/ la société à responsabilité limitée « **EMHC** », précitée ;
 22/ Monsieur **DELVAUX Bernard**, prénommé ;
 Lesquels, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société à responsabilité limitée "CANCER STATE THERAPEUTICS".
 Ils déclarent ensuite souscrire et libérer les 210.657 actions nouvelles, au prix de 18,9882 euros chacune comme suit :
 1/ La société anonyme « **MARINVEST** », précitée : 3.950 actions nouvelles pour un montant arrondi de septante-cinq mille euros (75.000 EUR) ;
 2/ Madame **PETER Françoise**, prénommée : 7.900 actions nouvelles pour un montant arrondi de cent cinquante mille euros (150.000 EUR) ;
 3/ Monsieur **CORNET de WAYS-RUART Paul**, prénommé : 13.166 actions nouvelles pour un montant arrondi de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) ;
 4/ Madame **de PRET ROOSE de CALESBERG Denise**, prénommée : 7.900 actions nouvelles pour un montant arrondi de cent cinquante mille euros (150.000 EUR) ;
 5/ La société anonyme « **E-MERGE** », précitée : 19.749 actions nouvelles pour un montant arrondi de trois cent septante-cinq mille euros (375.000 EUR) ;
 6/ La société civile « **OSCAR** », précitée : 13.166 actions nouvelles pour un montant arrondi de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) ;
 7/ La société à responsabilité limitée « **EMHC** », précitée : 13.166 actions nouvelles pour un montant arrondi de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) ;
 8/ Monsieur **DELVAUX Bernard**, prénommé : 2.633 actions nouvelles pour un montant arrondi de cinquante mille euros (50.000 EUR) ;
 9/ Monsieur **MARIAN Jean-Claude**, prénommé : 72.150 actions nouvelles pour un montant arrondi d'un million trois cent septante mille euros (1.370.000 EUR) ;
 10/ Monsieur **BLANPAIN Marc**, prénommé : 2.633 actions nouvelles pour un montant arrondi de cinquante mille euros (50.000 EUR) ;
 11/ Monsieur **HEDO Gregory**, prénommé : 6.320 actions nouvelles pour un montant arrondi de cent vingt mille euros (120.000 EUR) ;
 12/ la société anonyme « **MULTIFIN** », précitée : 6.583 actions nouvelles pour un montant arrondi de cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) ;
 13/ Monsieur **FORREST George**, prénommé : 26.332 actions nouvelles pour un montant arrondi de cinq cent mille euros (500.000 EUR) ;
 14/ Monsieur **WAUCQUEZ Gaëtan**, prénommé : 1.317 actions nouvelles pour un montant arrondi de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) ;
 15/ Monsieur **WAUCQUEZ Charles-Henry**, prénommé : 527 actions nouvelles pour un montant arrondi de dix mille euros (10.000 EUR) ;
 16/ Monsieur **WAUCQUEZ Clément**, prénommé : 527 actions nouvelles pour un montant arrondi de dix mille euros (10.000 EUR) ;
 17/ Madame **SALIK Brigitte**, prénommée : 4.213 actions nouvelles pour un montant arrondi de quatre-vingt mille euros (80.000 EUR) ;
 18/ Monsieur **FAHIM Ahmed**, prénommé : 1.053 actions nouvelles pour un montant arrondi de vingt mille euros (20.000 EUR) ;
 19/ Monsieur **ZAJFEN Alain**, prénommé : 1.053 actions nouvelles pour un montant arrondi de vingt mille euros (20.000 EUR) ;
 20/ Monsieur **LIPPENS Maurice**, prénommé : 4.213 actions nouvelles pour un montant arrondi de quatre-vingt mille euros (80.000 EUR) ;
 21/ Monsieur **AL-MIDANI Omar**, prénommé, représentant le trust « THE OMAR AL-MIDANI LIVING TRUST », précité, au nom et pour le compte dudit trust, en sa qualité de trustee dudit trust, dans le cadre de sa « fiduciary capacity » : 1.053 actions nouvelles pour un montant arrondi de vingt mille euros (20.000 EUR) ;

22/ Monsieur **FRANCO Alexandre**, prénommé : 1.053 actions nouvelles pour un montant arrondi de vingt mille euros (20.000 EUR) ;
Ils reconnaissent que les montants sont entièrement libérés par plusieurs versements en espèces qu'ils ont effectué au compte numéro BE(...) ouvert auprès de la banque BNP PARIBAS FORTIS, au nom de la société à responsabilité limitée « CANCER STATE THERAPEUTICS », de sorte que cette dernière a dès à présent de ce chef à sa disposition une somme de quatre millions de euros (4.000.000 EUR).

Nous, Notaire, attestons que les parties nous ont remis l'attestation bancaire délivrée en date du 01^{er} juillet 2026 attestant de ce dépôt.

e) Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capitaux propres.

Tous les membres de l'assemblée requièrent le notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capitaux propres est intégralement souscrite, que chaque action nouvelle est entièrement libérée et que la société comporte ainsi un total de 1.474.614 actions, sans mention de valeur nominale.

2. Deuxième résolution : Modification de l'article 5 des statuts

L'assemblée générale décide, entre autres suite aux décisions ci-avant, de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

« Article 5 : Apports

En rémunération des apports, un million quatre cent septante-quatre mille six cent quatorze (1.474.614) actions ont été émises.

Chaque action donne un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation. »

3. Troisième résolution : Mission au notaire d'établir et de déposer la coordination des statuts

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné ou à l'un de ses associés d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément aux décisions précédentes, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

Pour extrait analytique conforme

Envoyé en même temps une expédition

Marie-Julie Delforge

Notaire